

Outil d'aide au traitement des dossiers de manifestations sportives dans le milieu naturel

LES ENJEUX D'un traitement éclairé des dossiers des manifestations sportives dans le milieu naturel	AIDE A LA PRISE DE DECISION J'AUTORISE – J'AUTORISE AVEC RECOMMANDATIONS– J'INTERDIS
SECURITE DES PARTICIPANTS ET DES AUTRES USAGERS DES ESPACES : <u>Objectif</u> : limiter les risques d'accident entre randonneurs ou avec des autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que le parcours n'emprunte pas de zone dangereuse (/circulation, /d'autres usages,...) - Vérifier que 2 manifestations sportives n'utilisent pas le même itinéraire - Vérifier l'adaptation des zones de parking en lien avec le nombre de participants annoncé par l'organisateur
PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET ET D'USAGE : <u>Objectif</u> : respecter tous les usagers et toutes les utilisations des espaces. Anticiper les contentieux.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la compatibilité avec d'autres activités : agriculture, pêche, chasse, exploitation forestière,... - Toute utilisation d'un espace privé doit faire l'objet d'un accord écrit du propriétaire
RESPECT DES SITES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : <u>Objectif</u> : limiter les impacts sur l'environnement. Valoriser la richesse des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Vous pouvez consulter le gestionnaire de l'espace (Conseil Général, ONF, ONCFS,...) ou les associations de protection de l'environnement, afin de connaître leur avis - Le balisage de l'itinéraire doit être réalisé sur des panneaux amovibles plantés dans le sol. Aucun marquage à la peinture ne doit être réalisé sur la route, sur les chemins ou sur la flore. Le marquage à la chaux sur le sol peut être toléré. - Tout balisage et marquage doit être retiré dans les 24h - Vérifier la cohérence du mode de gestion des déchets avec les contraintes locales - Le Préfet demande déjà la remise en état du site après la manifestation. Vous pouvez vérifier les moyens mis en œuvre.
RESPONSABILITE DU MAIRE : <u>Objectif</u> : mesurer l'engagement de votre responsabilité - La manifestation est déclarée ou la compétition est autorisée par la préfecture :	<ul style="list-style-type: none"> - La manifestation est déclarée ou la compétition est autorisée par les services de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> o vérifier la compatibilité avec les activités locales o veiller à l'application de l'arrêté - La manifestation n'est pas connue par les services de l'Etat : vous engagez votre responsabilité en l'autorisant
VALORISATION DU TERRITOIRE : <u>Objectif</u> : la manifestation peut participer à la promotion du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Vous avez la possibilité de faire des recommandations aux organisateurs, notamment sur les itinéraires - Une manifestation peut représenter un vecteur de valorisation de votre commune - C'est aussi un moyen d'éducation pour la population locale et touristique

Responsable du projet : Bertrand BULCIAGHY – DDJS 85

Pour tout renseignement : 02.51.44.99.00



Conception et réalisation : cellule départementale des sports de nature de Vendée

Pilotage : Direction Départementale Jeunesse et Sports de la Vendée



Les manifestations sportives et les sports de nature comme outils de développement et de structuration des territoires

Mai 2009

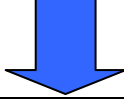
VERSION D'EVALUATION

Procédures

Le Maire reçoit un **courrier** un **formulaire type** de l'organisateur, avant la manifestation pour obtenir autorisation d'utilisation de l'espace communal (communal (*obligation par la préfecture de Vendée, au moins 6 semaines avant*))

Le **Maire a connaissance** d'une manifestation sportive sur son territoire pour laquelle il n'a pas reçu de demande d'autorisation

Réponse à faire à l'organisateur



Autorisation ou interdiction conditionnées par :

Page	
3 à 5	Le respect de la réglementation en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des routes est compatible avec la circulation - Les différents types de manifestations (motorisée, en mer, sur voie navigable)
6	Les conditions de sécurité liées : <ul style="list-style-type: none"> - A l'utilisation de l'itinéraire par une autre manifestation - A la compatibilité avec autres activités sur le même site - Aux participants et à l'activité - Aux spectateurs
7 à 9	L'engagement de la responsabilité du Maire dans <ul style="list-style-type: none"> - La prévention des conflits - La protection de l'environnement - Le respect des principes du développement durable



Rôles du Maire

Fiche	Page	Thème
1	4	Autorité de police :
2	6	Garant de la sécurité et des intérêts de la commune
3	7	Gestionnaire des espaces communaux

Autorise : sous réserve de respect des procédures vers la préfecture ou la sous-préfecture

Autorise avec préconisations liées à ces rôles (voir fiches)